

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 27 MARS 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	50

CONVOCATION

Datée	Du 21/03/25
Affichée	le 21/03/25

OBJET

**Budget annexe assainissement
affermage – Vote du budget
primitif 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le vingt et un mars 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Didier PITOU a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ
François HUREL a donné pouvoir à Pierre DUFAY
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Dominique NETZER
Joël BRUNET a donné pouvoir à Jacky DE TAEVERNIER

Représenté : Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Absents excusés : Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

Absentes : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUTL

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250327-2025-03-27-096-BF
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Dans le cadre du choix effectué par la collectivité de confier l'ensemble du service d'assainissement collectif à un seul et même délégataire, le budget annexe Assainissement Affermage a fusionné en cours d'année avec le budget annexe Assainissement Régie.

Les prévisions pour l'exercice 2025 ne portent donc pas sur le même périmètre que les prévisions du budget 2024 et ne sont pas comparables.

Pour rappel, suite à la mise en place du nouveau contrat de délégation de service public, la collectivité a voté un nouveau tarif harmonisé pour sa part (part fixe et part variable), applicable au 01 juillet 2024, en légère baisse par rapport au tarif précédent, afin de compenser la hausse de la part délégataire. Ainsi à assiette constante, cette décision devrait entraîner une baisse de recette annuelle de 115 000 €.

Fonctionnement :

- L'ensemble du service étant sous gestion déléguée, les charges courantes qui demeurent sont des honoraires, quelques dépenses de sous-traitance, la refacturation de dépenses de personnel, et surtout les derniers versements à l'ancien délégataire pour lequel nous facturions les prestations sur certaines communes.
- Le poste recettes est difficile à analyser en raison du changement de périmètre. Il correspond précisément aux hypothèses d'assiette (volumes assujettis et nombre d'abonnés) du nouveau contrat auxquelles ont été appliqués les tarifs votés effectifs au 1^{er} juillet 2024.
- En 2025, il est également prévu d'appliquer une pénalité à l'ancien délégataire pour un montant de 200 000 € en cours de négociation

Investissement :

En investissement, les principaux projets inscrits sont les suivants :

Programme investissements - Assainissement affermage - 2025

CHAPITRE	Opération	Depenses - HT€	Subventions - Participations, etc	Autofinancement réel	Avances agence	Commentaires	Impact net budget
21	1. Env courante 21	130 000	0	130 000	0	Sécurisation/investissements divers/provisions casse réseaux	130 000
20	2.Schéma Directeur AC	25 000	0	25 000		Révision de prix	25 000
23	3.Trx Aube l'Aigle	10 000	0	10 000	0	Révision de prix	10 000
23	4. Env courante 23	60 000	0	60 000	0		60 000
23	5.TALUS STEP ST SULPICE	150 000	0	150 000	0		150 000
23	6. RESEAUX ASPRES	10 700	0	10 700	0	En perspective de l'aménagement du cœur de bourg	10 700
23	7. EXTENSION RESEAU BOIS ROBERT	20 000	0	20 000	0	Devis engagés et travaux en cours	20 000
23	8. STEP GLOS bilan	1 129 000	780 000	349 000	260 000	Démarrage des travaux prévu en 2025	89 000
23	9. ANRU LA MADELEINE	140 000	0	140 000	0	Refacturation du budget general lissé sur 4 ans	140 000
TOTAL		1 674 700	780 000	894 700	260 000	0	634 700

Concernant les travaux d'assainissement du quartier de La Madeleine, ils reposent sur une évaluation après attribution définitive des marchés et seront refacturés par le budget général selon un étalement sur quatre ans.

Pour rappel, un schéma directeur assainissement est en cours de réalisation. Son objectif est de fournir à la collectivité une programmation des travaux à réaliser sur les stations et sur les réseaux. Une étude financière sera nécessaire afin d'envisager les modalités de financement de ce programme pluriannuel d'investissement en croisant :

- Le besoin de financement en investissement
- La capacité d'endettement
- La capacité d'autofinancement issue de la section de fonctionnement qui pourrait conduire à une réévaluation des tarifs

Toutefois, sur la base d'une exécution totale des prévisions budgétaires en fonctionnement et en investissement, les excédents prévisionnels attendus fin 2025 pourraient s'élever à 2 288 373,52 €, contre 2 564 231,77 €, soit une baisse de l'ordre de 176 000 €.

Sachant que le budget d'investissement nécessite un autofinancement de l'ordre de 640 000 €, la section de fonctionnement dégagerait donc une capacité d'autofinancement nette prévisionnelle de l'ordre de 365 000 €.

Le financement du futur PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) pourrait donc reposer sur la CAF (capacité d'autofinancement) générée par la section de fonctionnement, ainsi que les excédents cumulés, sachant que par ailleurs ce budget annexe dispose d'une capacité d'endettement. En effet aucun emprunt (en dehors des avances de l'agence de l'eau), n'ayant été réalisé depuis 2017 et le transfert de la compétence à la CDC.

- Vu la délibération n° 2025-02-06-023 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2025 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe Assainissement Affermage 2025.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le - 3 AVR. 2025
Publié en ligne le - 3 AVR. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

